

Mai 1997

Québec, le 12 mai 1997

Monsieur Gilles Marsan  
Directeur général  
Collège d'informatique Marsan  
1001, boul. de Maisonneuve Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P9

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport faisant le point sur les actions prises en réponse aux recommandations relatives à l'évaluation de vos programmes d'Informatique.

La Commission constate que certains changements ont été apportés au programme. Le parc d'équipement a été entièrement remplacé et le déménagement du Collège a été l'occasion d'améliorer sensiblement l'aménagement du Centre de documentation. Plus important, les ressources consacrées au support aux étudiants en difficulté ont été accrues. De ces améliorations, le Collège n'a qu'à se féliciter.

La Commission constate cependant que le rapport de suivi ne fait état d'aucune mesure prise pour donner suite aux deux recommandations qui constituaient le cœur de son rapport. La première de ces recommandations concernait la nécessité de distinguer les objectifs respectifs des deux programmes offerts au Collège et de revoir en conséquence les activités d'apprentissage. La seconde avait pour but d'assurer que les instruments d'évaluation mesurent bien l'atteinte des objectifs des cours. Malgré les arguments avancés, repris pour la plupart au document de réaction au rapport préliminaire de la Commission, cette dernière demeure d'avis que les recommandations étaient fondées et se méritent toujours l'attention du Collège. Par conséquent, la Commission aimerait recevoir, d'ici octobre 1997 au plus tard, un document faisant état des *mesures* prises pour donner suites à ces recommandations *et de leurs résultats*. Il en va de la qualité d'ensemble de l'enseignement offert au Collège.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer